

Depuis le jour où le Québec a décidé d'amorcer ce qu'il est convenu d'appeler la révolution tranquille, beaucoup de choses ont été réalisées. Cette initiative a donné pleine confiance aux entrepreneurs qui ont su faire leur marque. On a qu'à penser à Lavalin, à Bombardier, à Casacades, à Québecor et combien d'autres. Les Québécois se sont vraiment faits valoir sur la scène internationale.

Pendant bien des années, ces entreprises ont pu bénéficier du protectionnisme qui était la règle dans bien des pays dont le Canada. Cependant, un peu comme on veut retenir la vapeur sous le couvercle d'un chaudron dont l'eau est à ébullition et qui obligatoirement fera sauter ce même couvercle, le protectionnisme ne pouvait tenir. Puis, vint le jour où les traités de libre-échange ont eu préséance sur toute forme de protectionnisme. Bien sûr, il y a encore des réticences, mais tous se doivent d'admettre que la tendance est à une libéralisation des échanges de plus en plus prononcée.

Bien évidemment, le Québec n'échappe pas à cette tendance. On le voit bien dans le duel que se livrent Bombardier aéronautique et Embrier, sa concurrente brésilienne. Ainsi, pour percer à l'échelle planétaire, puisque c'est en ces termes que doit maintenant se tenir notre discours, les entreprises québécoises se doivent d'être de plus en plus concurrentielles. Elles n'ont guère le choix d'innover et de mettre l'accent sur la recherche et le développement.

En parallèle avec les efforts consentis par les entreprises, le Gouvernement du Québec doit créer un climat propice à la croissance des entreprises et à la venue de nouveaux investissements, dans le but de générer de la richesse et de pouvoir maintenir nos programmes sociaux. Mais, tout comme les entreprises, l'état doit diminuer ses coûts, afin d'éviter tout déficit. C'est probablement ayant tout cela à l'esprit que le Gouvernement du Québec a décidé

d'adopter une nouvelle politique énergétique, laquelle misant, entre autres, sur la diversification de nos sources d'approvisionnement en énergie. Voilà pourquoi, le gaz naturel liquéfié est une avenue qu'on ne peut se permettre de balayer du revers de la main.

On peut d'autant moins refuser bêtement cette source d'énergie, parce qu'il s'agit tout d'abord de montants d'investissement colossaux. Pour le seul projet de Lévis, on parle de 840 millions \$. En termes de création d'emplois, on estime le tout à 3 500 les trois premières années, soit pendant la durée du chantier de construction. On comprend que, par la suite, 70 personnes y trouveront du travail à plein temps. En plus de cela, il y a les retombées fiscales pour la ville de Lévis, évidemment, mais aussi pour l'état québécois. En fait, des revenus annuels de 10 millions \$, seulement pour Lévis, m'apparaissent fort raisonnables. Avec pareil argent, Lévis peut se doter de leviers fort intéressants en matières de développement économique et social. Il y a aussi toute la sous-traitance qu'un tel projet va générer pour bien des entrepreneurs de Lévis et de toute la région de Québec-Chaudière-Appalaches. Même les institutions d'enseignement de notre territoire pourraient éventuellement être impliquées dans Rabaska. C'est à tout le moins ce qui a été évoqué lors de la signature du second protocole d'entente conclu entre le promoteur et la ville de Lévis.

Mais, y a-t-il des risques inhérents à la présence de telles installations? Sûrement, mais il semble que l'indice de danger soit tout à fait acceptable. À tout le moins, il faut se fier aux experts sectoriels des ministères qui ont été impliqués dans l'analyse de ce projet. Il semble qu'une vingtaine de ministères fédéraux et provinciaux aient été représentés. A ce que disent ces experts, le projet est acceptable. C'est ainsi que le ministre du Développement durable et de l'Environnement a émis un avis de recevabilité. Autrement, je comprends que Rabaska ne se serait même pas rendu au BAPE.

C'est ainsi que je ne peux faire autrement que de donner mon avis au projet. Un projet qui ne pourrait qu'être davantage bonifié au terme des audiences du BAPE.

Messieurs les commissaires, merci de l'attention que vous accorderez à mon mémoire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Paré', with a long horizontal flourish extending to the right.

Pierre Paré